

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42456

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, M. Coquerel, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Mélenchon,
M. Larive, Mme Panot, Mme Obono, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Ressiguiet,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26984 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« objectif »

insérer le mot :

« inaltérable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. Nous proposons une précisions rédactionnelle.

De plus, notre objectif plus profond est tel que nous ne voulons plus qu'un-e seul-e retraité-e vive sous le seuil de pauvreté, actuellement fixé à 1 041 €. Nous proposons d'y indexer le minimum vieillesse et de le réévaluer à la hausse automatiquement, qu'elle qu'ait été la carrière de la personne.